VILLE DE VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

COMMUNE DE VALBONNE

AVIS AU PUBLIC

Projet de modification simplifiée n° 5 du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal de la commune de Valbonne a décidé, par délibération du 14 décembre 2017, d'engager une procédure de modification simplifiée n° 5 du PLU conformément aux dispositions des articles L. 153-45 et suivants du Code de l'urbanisme.

Il est proposé de procéder aux adaptations suivantes :

- Corrections d'erreurs matérielles sur le plan de zonage général et dans le règlement

Les pièces du dossier de la modification simplifiée n° 5 ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, seront déposés et consultables en Maire de Valbonne – Service Urbanisme – 1, Place de l'Hôtel de Ville – BP 109 06902 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS, **du mercredi 28 février 2018 au jeudi 29 mars 2018** inclus de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (hors samedi, dimanche et jours fériés). Le dossier sera également consultable sur le site internet de la ville : www.ville-valbonne.fr

Le projet de modification simplifiée n°5 du PLU approuvé en 2006 ne nécessite pas d'évaluation environnementale en vertu de l'article R. 121-16 du code de l'urbanisme.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier mis à disposition et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :

- **Modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme, Mairie de Valbonne, Service Urbanisme, 1, Place de l'Hôtel de Ville, BP 109, 06902 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS**
- ou par voie électronique : urbanisme@ville-valbonne.fr

A l'expiration du délai de la mise à disposition, le registre sera clos.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation du projet de modification simplifiée n° 5 du PLU est le Conseil Municipal de Valbonne.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Mairie de Valbonne, (Service Urbanisme, Madame Laurence TOURNEIX - 04.93.12.31.60, 1, Place de l'Hôtel de Ville, B.P. 109, 06902 VALBONNE).